

## **Prochaine réunion du groupe agenais « ACAT »**

Comment l'ACAT est-elle née ?

Deux femmes sont à l'origine de sa création , le 16 juin 1974. Lors d'une conférence d'un pasteur, Tullio Vinay, qui revient du Vietnam et décrit les tortures pratiquées, y compris sur des enfants, Édith du Tertre et Hélène Engel, protestantes, se sentent appelées par cette phrase : « Pendant combien de temps laisserons-nous défigurer le visage du Christ ? »

Elles décident alors de s'engager et de transmettre leur indignation : elles fondent l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) avec des amis issus de toutes les confessions chrétiennes, afin de lutter contre ce qu'elles appellent "le scandale de la torture". La vocation œcuménique, jamais démentie, de l'ACAT est née. L'ACAT se donnera pour but de combattre la torture partout dans le monde, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse. Par la suite, l'abolition de la peine de mort sera ajoutée à son mandat, ainsi que la défense du droit d'asile.

Aujourd'hui, l'ACAT-France est reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire. Elle regroupe des milliers de membres adhérents et donateurs. Son expertise unique, ses succès et son rayonnement international en font une ONG de référence qui milite activement en faveur du respect des droits humains. Sa mission première est sa participation active à la construction d'un monde où l'homme ne martyrise pas ses semblables, un monde sans torture ni peine de mort, un monde de fraternité, un monde respectant notre devise républicaine : LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ. L'ACAT fonde son action sur les valeurs chrétiennes et sur le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui stipule, Article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Vous trouverez de plus amples informations sur le site : [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

**Réunion du mardi 17 avril 2018 à 18 h**

**Centre Jean XXIII, 43 boulevard Edouard Lacour à Agen.**

### **Ordre du jour:**

- 1 Prière et méditation ;
- 2 Réflexions et débat après les "États généraux des Migrations" du 7 avril à Casseneuil ;
- 3 Correspondance avec un détenu des couloirs de la mort au Texas ;
- 4 Première approche de la préparation de la "Nuit des Veilleurs 2018" ;
- 5 Questions diverses

Toute personne intéressée par la défense des droits humains en général et du soutien que l'on peut apporter aux victimes de la torture dans le monde, sont cordialement invités.

Anne Chiotasso, responsable ACAT Agen.